

## Projet annuel de performances : Opérateurs

### Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			14.321.000	14.321.000	13.224.000	13.224.000
Transferts ou dotations			535.335.000	535.335.000	514.374.000	514.374.000
<b>Totaux pour le programme</b>			<b>549.656.000</b>	<b>549.656.000</b>	<b>527.598.000</b>	<b>527.598.000</b>

Les crédits de ce tableau sont versés à l'Agence Nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), au GIP GEODERIS, et à l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers (APSRM).

### Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		174	175
<b>Total général</b>		<b>174</b>	<b>175</b>

Les emplois 2004 ne comportent pas l'opérateur ANDGM, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2005, avec 140 ETPT.

### Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
ANGDM		
GEODERIS	25	
APSRM	2	
<b>Total général</b>	<b>27</b>	

## Présentation des principaux opérateurs

### Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs

L'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs, établissement public administratif créé par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, est entrée en activité le 1er janvier 2005.

L'Agence est placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Son conseil d'administration comprend, outre son Président, un représentant du ministre chargé des mines, un représentant du ministre chargé du budget, un représentant du ministre chargé de la sécurité sociale et un représentant du ministre chargé du logement, ainsi que 5 représentants des anciens mineurs et ardoisiers et 5 personnes désignées en raison de leur compétence en matière économique et sociale.

L'ANGDM a pour objet de garantir au nom de l'État l'application des droits sociaux des anciens mineurs des mines fermées. Elle peut de plus gérer les mêmes droits pour le compte d'entreprises minières et ardoisières en activité.

Ses prestations concernent 188 500 bénéficiaires, dont 181 000 pour le compte de l'État.

L'ANGDM intervient dans le cadre de l'action 4 du programme « passif financier minier ». Cette action bénéficie en 2005 de 603 M€ dont 546 M€ pour l'ANGDM.

L'activité de l'ANGDM poursuit directement l'objectif 4 du programme, « Améliorer l'efficacité de la gestion en maintenant la qualité de service, dans le versement aux mineurs des droits et prestations qui leur sont dus ».

Cet objectif vise à répondre aux attentes des bénéficiaires en s'appuyant sur la notion de solidarité nationale, l'État se substituant aux obligations des entreprises disparues.

La performance de cette activité est mesurée par 4 indicateurs, qui seront repris dans le contrat d'objectifs en cours d'élaboration et qui débutera en 2006. Ces indicateurs décrits dans la partie performance de ce PAP ont été construits afin de mesurer tant la qualité de service (indicateurs 1 et 2) que l'efficacité de la gestion (indicateurs 3 et 4) de l'agence.

### Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 04 : prestations à certains retraités des mines</b>						
Subventions pour charges de service public			10 561 000	10 561 000	9 812 000	9 812 000
Transferts ou dotations			535 335 000	535 335 000	514 374 000	514 374 000
<b>Total</b>			<b>545 896 000</b>	<b>545 896 000</b>	<b>524 186 000</b>	<b>524 186 000</b>

### Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
545 896	185 856	0	6 586	<b>738 338</b>

(en milliers d'euros)

Destination	Dépenses de l'opérateur			Total
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	
Destination 1 : prestations pour le compte de l'Etat aux anciens mineurs d'entreprises disparues		541 921	0	541 921
Destination 2 : prestations pour le compte d'entreprises en activité		182 368	0	182 368
Destination 3	6 982	6 867	200	14 048
<b>Total</b>	<b>6 982</b>	<b>731 156</b>	<b>200</b>	<b>738 338</b>

### Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		140,73	139,44
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
<b>Total</b>		<b>141</b>	<b>139</b>

L'ANGDM a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous tutelle du ministre de la recherche, du ministre de l'industrie et du ministre chargé de l'environnement. Son organisation administrative relève du décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 modifié par le décret n°2004-991 du 20 septembre 2004. La nouvelle tâche confiée à cet opérateur dans la cadre de ce programme nécessite une modification de son décret statutaire. Cet opérateur fait également l'objet d'une description dans le cadre du programme 187 « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » de la Mission interministérielle recherche.

Composé d'un effectif de 830 personnes, il reçoit chaque année une subvention de fonctionnement de la part du ministère de la recherche. Il a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol et le sous-sol et de mener des actions d'expertises et des actions de développement technologique et industriel dans ce domaine. Dans ce cadre, l'établissement exerce trois grands types d'activités :

- des activités de recherche dans le domaine des sciences de la terre ;
- des activités de service public liées à la connaissance du sol et du sous-sol, aux développements méthodologiques ou à l'expertise, principalement destinées aux services de l'État ;
- des contrats commerciaux en géologie appliquée à l'international. Le BRGM joue notamment un rôle dans la politique de coopération de la France avec des pays

tiers. Sur la base de financements le plus souvent bilatéraux ou multilatéraux, il intervient en effet à la demande de certains États pour contribuer à la cartographie de leur sous-sol ou à la réalisation d'inventaires miniers.

Les deux premières activités sont financées par l'État (crédits budgétaires du ministère chargé de la recherche).

Par ailleurs, il est prévu que dans la cadre de ses nouveaux statuts, le BRGM soit chargé d'effectuer les recherches, les expertises et, le cas échéant, les travaux que l'État lui confie dans le cadre de l'arrêt définitif des travaux miniers et de la prévention des risques ; ces opérations feront l'objet d'une comptabilité analytique séparée. Cette orientation spécifique s'inscrira à compter de 2006 dans le programme « passifs financiers miniers ».

Le BRGM interviendra pour l'action 1 « Gestion de l'après-mines ». L'intégration en 2006 des missions nouvelles du BRGM conduit à une dotation de celui-ci de 2,26 M€.

Un contrat d'objectifs a été signé en 2005 par les Ministres chargés de la recherche, de l'industrie et de l'environnement. Celui-ci est entré en vigueur dès 2005 pour les parties recherche, service public et coopération internationale, financées par le ministère de la Recherche.

Les objectifs concernant la nouvelle mission du BRGM sur le programme « Passifs financiers miniers » ne sont pas encore finalisés. Les indicateurs ne sont donc pas formalisés pour la partie après mine.

## Groupement d'Intérêt Public INERIS/BRGM

GEODERIS, créé fin 2001, est un GIP associant le BRGM et l'INERIS. Il est l'expert technique de référence de la direction de l'Action Régionale, de la Qualité et de la Sécurité Industrielle (DARQS) et surtout des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) pour l'après-mine. Son siège est à Metz et ses agents sont répartis en trois antennes, près des pôles de compétence après-mine des DRIRE à Metz (GEODERIS Est), à Alès (GEODERIS Sud) et à Caen (GEODERIS Ouest).

Ses prestations sont essentiellement les suivantes :

- Assistance aux DRIRE pour l'évaluation des dossiers d'arrêt de travaux présentés par les exploitants et notamment des mesures de mise en sécurité proposées ;
- Assistance aux DRIRE pour l'analyse des risques et la détermination des mesures de mise en sécurité nécessaires en cas d'exploitant défaillant ou disparu, ou de concession renoncée ;
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance microsismique ou par réseau de nivellement sur certains sites à risque ;
- Cartographie des aléas préalablement à la prescription des PPRM (scanning) ;

- Caractérisation des aléas (faible, moyen, fort) dans le cadre de l'élaboration des PPRM ;
- Étude approfondie des zones à risque de fontis ;
- Regroupement des informations obtenues sur une base de données des sites miniers en cours de développement.

Le programme de travail de GEODERIS est élaboré à partir de l'identification des besoins en région réalisée par les DRIRE avec l'appui des coordonnateurs de pôle après-mine. Ces besoins sont priorisés en tenant compte des capacités de GEODERIS et d'une coordination nationale sous la supervision de la sous direction de la sécurité industrielle et de la métrologie (SDSIM) de la DARQSI. Aux opérations locales s'ajoutent les prestations réalisées à la demande de l'administration centrale pour répondre à des besoins intéressant plusieurs régions.

GEODERIS intervient directement dans le cadre de l'action 1 du programme « Gestion de l'après-mines », et indirectement dans le cadre des actions 2 « Indemnisation liée aux sinistres de l'après-mines » et 3 « Travaux de sécurité dans les mines et expropriations sur les sites miniers ».

## Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 01 : gestion de l'après mines</b>						
Subventions pour charges de service public			3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
<b>Total</b>			<b>3 200 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>3 200 000</b>

## Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
3 200	5 857	0		<b>9 057</b>

(en milliers d'euros)

Destination	Dépenses de l'opérateur			Total
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	
Destination 1 : prestations d'expertise technique de l'État pour l'après mine	2.595	6432	30	<b>9.057</b>
<b>Total</b>	<b>2.595</b>	<b>6432</b>	<b>30</b>	<b>9.057</b>

### Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		30	30
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>30</b>